

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 mai 2018

Conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Procurations : 3
Votes : 24

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 14 MAI 2018

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, AMAT Bruno, NIETO Corinne, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :

MARTINI Geneviève a donné procuration à POURTIER Yvette, DELABRE Eric a donné procuration à MISTRAL Christiane, MARCEL David a donné procuration à TROUSSEL Marc.

Absents excusés :

LAUGE Sylviane, DELILLE Nicole, MISTRAL Christelle.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Nomination du Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus des séances de mars et avril 2018.

Monsieur Le Maire donne lecture des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 13 mars et 10 avril 2018.

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

1. Affaires Financières

1.1. Actualisation des indemnités des élus (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est exposé au Conseil qu'il convient d'actualiser le montant des indemnités de fonctions versées aux élus

Aussi il est proposé de fixer les indemnités de fonctions versées aux élus selon les pourcentages suivants de l'indice brut terminal de la fonction publique :

- Maire : 52,50 %
- 1^{er} Adjoint : 37,50 %
- Adjoints : 15,25 %

- Conseillers Municipaux Délégués : 12,25 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les indemnités des élus conformément aux dispositions présentées.

1.2. Approbation de l'opération de construction d'un bassin de rétention, quartier des Craux Sud, modification de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, et sollicitation de subvention (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Il est exposé au Conseil que dans le cadre de la réalisation du bassin de rétention, il a été conclu une Délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec le SICAS, selon laquelle celui-ci devait se charger de déposer les dossiers de demandes de subvention et assurer le règlement des marchés de travaux.

Les services départementaux ont demandé que ce soit la Commune qui assure le règlement des travaux et qui sollicite les subventions directement.

Aussi, il appartient au Conseil d'approuver cette opération estimée à un montant de 356 667,50 € HT, et d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département au titre du dispositif « Aide à la gestion de l'Eau » pour 80 % du montant des travaux soit une subvention d'un montant de 285 334,00 €.

Par ailleurs, il convient de modifier la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec le SICAS pour confier à ce dernier le suivi de la réalisation de cet ouvrage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette opération et la modification de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec le SICAS en résultant et autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département.

1.3. Approbation et autorisation de signature de la convention de fourniture de repas à la Résidence Pierre Vigne (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil qu'il convient de renouveler la convention de fourniture de repas à la Résidence Pierre Vigne.

Le Conseil est appelé à approuver cette convention et en autoriser la signature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la conclusion de cette convention.

1.4. Approbation et autorisation de signature de la convention de location de locaux avec la Maison Familiale Rurale de Beauchamp pour l'ALSH (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) d'Eyragues est agréé pour accueillir 150 enfants lors du centre aéré qui va se dérouler à Beauchamp du 9 juillet au 14 août 2018. Comme les années précédentes, une convention de location doit être signée avec l'association de la Maison Familiale Rurale de Beauchamp pour la location des locaux et du parc. Le montant de cette location est de 4 500 €, complétée par la location du minibus pour la même durée, fixée à un montant fixe de 600 € majoré de 0.20 € par kilomètre parcouru.

Le Conseil est appelé à approuver cette convention et en autoriser la signature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la conclusion de cette convention.

1.5.Approbation et autorisation de signature de la convention relative à l'organisation de spectacles dans le cadre du dispositif « Saison 13 » (D)

Rapporteur : Christiane MISTRAL

Dans le cadre de l'élaboration de la programmation de spectacles, il est proposé de conclure, pour la saison 2018/2019, une convention avec Saison 13 pour l'organisation d'un minimum de 3 spectacles annuels.

Le Conseil est appelé à approuver cette convention et en autoriser la signature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la conclusion de cette convention.

1.6.Approbation et autorisation de signature de la convention relative au regroupement et à la valorisation des certificats d'économie d'énergie (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil que Le PETR du Pays d'Arles est éligible au programme intitulé "Certificats d'Economie d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte".

Ce programme permet aux communes et intercommunalités du Pays d'Arles de valoriser sous forme de certificats d'économie d'énergie (CEE) certains investissements en faveur des économies d'énergie, notamment pour les rénovations de bâtiments publics, d'éclairage public et de logements. Ces certificats peuvent ensuite être vendus à EDF, contribuant ainsi au financement des investissements réalisés.

Le produit de la vente des certificats d'économie d'énergie permet de couvrir 100 % des dépenses éligibles autofinancées par la Commune. Cette prime n'est pas une subvention publique et ne doit donc pas être intégrée dans le calcul de la part d'autofinancement minimal de la Commune.

Ce programme s'appuie sur une enveloppe limitée qui a été répartie entre les territoires d'EPCI constituant le Pays d'Arles (délibération du PETR du 18 décembre 2017). Les EPCI ont ensuite, sur la base d'un inventaire des opérations éligibles réalisées par le PETR, dressé une liste des opérations prioritaires.

La Commune d'Eyragues peut bénéficier de ce programme pour l'opération de rénovation de l'éclairage public menée en 2017 et 2018..

Pour la mise en œuvre de ce programme, la Commune doit désigner le PETR du Pays d'Arles comme « regroupeur » des demandes de certificats et le mandater pour effectuer le dépôt des dossiers.

Le Conseil est appelé à approuver la convention de regroupement et le mandat annexés à la présente délibération, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme CEE TEPCV au bénéfice de la Commune, et en autoriser la signature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la conclusion de cette convention.

1.7. Reversement des droits de place perçus par la Commune lors de la journée « Entre les Fleurs et l'Art » le 6 mai 2018 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation "Entre les fleurs et l'art" le 6 mai 2018, et suite à la perception des droits de place des exposants par la Commune, il y a lieu d'attribuer une subvention à l'association organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 1 005,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement de cette somme à l'association « Entre les Fleurs et l'Art ».

2. Affaires Administratives

2.1. Recrutement d'un contractuel sur le poste de Technicien (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil que suite au départ de M. Fabrice MARTINS, qui occupait les fonctions de responsable des services techniques et urbanisme, une procédure de recrutement a été lancée qui a permis de retenir la candidature de M. Marc GONZALEZ. Ce dernier n'étant pas titulaire de la Fonction Publique, il convient d'autoriser son recrutement en qualité de contractuel en application de l'article 3-2 de la loi n ° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

2.2. Actualisation du règlement du cimetière (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Il est exposé au Conseil qu'il convient d'actualiser le règlement du cimetière communal, plusieurs dispositions législatives et réglementaires étant intervenues depuis son établissement, le rendant obsolète sur certains aspects.

Le projet de nouveau règlement sera présenté en séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

2.3. Règlement Général sur la Protection des Données – Désignation du Délégué à la protection des Données (D)

Rapporteur : Yvette POURTIER

Le Règlement Général sur la Protection des Données, en date du 27 avril 2016, entre en application le 25 mai prochain et implique de nouvelles responsabilités pour tout organisme, association, entreprise, etc... en matière de gestion des données personnelles collectées dans le cadre de leurs activités.

Ce règlement est également applicable aux collectivités, avec une responsabilisation accrue et un renforcement des sanctions en cas de non-respect.

Considérant les implications du RGPD et la nécessité de désigner un Délégué de la Protection des Données, il est proposé au Conseil de recourir à une société externe pour ceci, et d'autoriser M. le Maire à contractualiser avec un prestataire extérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Avancement de travaux/projets (I)

3.1.1. Quartier du Planet

Monsieur Patrick DELAIR expose au Conseil qu'en raison des ponts du début du mois de mai, le chantier n'a que peu progressé.

Ce chantier est long mais arrive bientôt à son terme, il reste encore environ 1 mois et demi de travaux, mais déjà certaines rues sont achevées.

4. Divers

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier qu'il adresse à l'ensemble des Conseillers Communautaires de Terre de Provence relatif au projet de redéploiement du MIN et à sa conduite.

Madame Yvette POURTIER informe le Conseil de la réunion avec le commandant de la brigade de gendarmerie de Graveson au cours de laquelle un point a été fait sur les caméras et les améliorations à apporter.

Il a également été évoqué des conseils à la population pour se protéger des cambriolages (opération Tranquillité Vacances) et des agressions (Prudence lors des retraits d'espèces au distributeur).

Elle demande également où en est la réalisation de la boîte à livres.

Monsieur Patrick DELAIR, répond que c'est en cours.

Monsieur Louis ROSELLO informe le Conseil sur le renouvellement des stocks d'aide d'urgence délivrée par le CCAS.

Monsieur Patrick DELAIR assisté de M. Yannick ROSSI, M. Jérémy AUBERY, M. Bruno AMAT, M. Pierre PANCIN et Mme Sandra CHABAUD présentent le projet de tracé du parcours de santé devant être aménagé sur une partie du terrain du mas de la Chapelle.

Madame Christiane MISTRAL fait part d'un problème de déjections canines au Parc des Poètes et attire l'attention sur ce sujet pour ce nouveau site.

Monsieur Jérémy AUBERY fait part au Conseil que lors d'un déplacement à Hyères, il a pu constater le fonctionnement d'une boîte à livres.

Par ailleurs, il informe le Conseil que suite à l'évocation de la question des compteurs Linky lors de la dernière séance, il a fait des recherches et rencontré des spécialistes. Il présentera la synthèse de ses investigations lors de la prochaine séance.

Monsieur Pierre PANCIN fait part au Conseil de la préparation des fêtes estivales, et dans ce cadre, une réunion est organisée avec les bars et la gendarmerie le 16 mai à 18h00.

Il informe également le Conseil que suite au décès de M. Pierre AUBANEL, une plaque a été réalisée et a été portée sur son tombeau.

Le 18 mai aura lieu la cérémonie de remise des cartes électorales aux jeunes Eyraguais nouvellement inscrits sur les listes.

Monsieur André RICARD signale que du fait de la pluviométrie, l'herbe pousse beaucoup et qu'il convient de faucher les bords de route.

Madame Madeleine JULLIAN signale un stationnement anarchique impasse des Baris et demande que les places soient matérialisées.

Monsieur Michel GAVANON informe le Conseil que la parution de l'Eyrague est prévue le 15 juillet, la soirée de nouveaux arrivants sera organisée en septembre.

Il fait également part de la nécessité d'organiser et de réglementer l'affichage des manifestations par les associations, qui aujourd'hui du fait de la multiplication des annonces rend chacune peu lisible.

Monsieur le Maire lui demande de travailler sur ce sujet.

Monsieur Rémi GOLFETTO fait part au Conseil de la mise en place de la table de tri au restaurant scolaire afin de sensibiliser les enfants à la problématique du gaspillage alimentaire.

Madame Christiane MISTRAL rappelle que le 25 mai aura lieu la première soirée du kiosque de la saison avec la prestation d'un trio à cordes.

Monsieur Marc TROUSSEL informe le Conseil sur le nombre de dossiers de rénovations de façades instruits par le prestataire (Soliha). A ce titre la commune a accordé 26 000 € d'aides.

Monsieur le Maire demande à ce que l'on communique davantage sur l'aide portée à la peinture des volets.

Monsieur Bruno AMAT fait part au Conseil de la belle soirée organisée à la Bastide vendredi dernier, qui lors d'un concert a accueilli 170 personnes, et de la beauté de cette salle.

Madame Françoise BASNEL fait part au Conseil que la garderie des vacances de printemps s'est bien déroulée et que les inscriptions pour le centre aéré sont ouvertes, et le séjour des jeunes est en préparation.

Monsieur Yannick ROSSI demande s'il est prévu de retirer la cabine téléphonique située à côté de la pharmacie, ce qui contribuerait à viser la quatrième fleur.

Monsieur le Maire répond que cela est prévu d'être réalisé par Orange.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la classe de CM2 pour leur voyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES